

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



DATE DE CONVOCATION
28 Août 2023

L'an deux mille vingt trois
Le cinq septembre à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE
28 août 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Bruno Maire, M. COSSARD M. BACHELET Adjoints au maire, Mme BOULANGER M. MARNAT, M. BOULANGER Conseillers Municipaux

EN EXERCICE 7
PRESENTS 6
VOTANTS 6

Absent : M. VIVIER Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. COSSARD Stéphane

OBJET : APPROBATION DU RECRUTEMENT D'UN AGENT DE POLICE MUNICIPALE PAR LA CARPF

En vue de répondre aux besoins de l'ensemble du service de police intercommunale regroupant, à ce jour, 18 communes, il est nécessaire, pour l'agglomération Roissy Pays de France de recruter un agent de police municipale supplémentaire

Entendu le rapport du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** :

1/ APPROUVE le recrutement d'un agent de police municipale supplémentaire afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (18) et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions.

2/ AUTORISE le Maire à signer cette délibération

3/CHARGE LE MAIRE ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaud'herland, le 6 septembre 2023

Le Maire

REGAERT Bruno